

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 septembre 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

19-09-2024-04

Date de convocation le 05/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Procurations 2
Votants : 12

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAPETRE et LETARGUA.

Était absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

Avaient donné pouvoir : M SALFERANQUE à M CLAVÉ
M HILLOOU à Mme DAUBAS
M LAMASOU à M LETARGUA

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – MARCHÉ PUBLIC - ATTRIBUTION

Le Maire laisse la présidence de la séance à la première adjointe et sort de la salle.

Considérant la délibération du 18 juin 2020 du Conseil Municipal de donner délégation au Maire,

Considérant qu'en son absence, la première adjointe a délégation en cas d'empêchement du Maire,

Considérant que cette délégation se fait sous autorité du Maire,

Le Conseil Municipal retire pour l'attribution de ce marché la délégation prévue à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités.

Madame ETCHART rappelle à l'assemblée qu'une mise en concurrence des entreprises sous la forme adaptée pour un marché à bons de commande de deux ans maximums dont le montant maximum est de 210 000 € H.T a été lancé pour l'attribution du marché des espaces verts.

L'appel public à la concurrence a été lancé avec date limite de remise des offres fixée au 27 août 2024 à 12H00. Les plis ont été ouverts le 05 septembre 2024 et l'analyse des offres a permis de retenir l'entreprise CLAVÉ qui a présenté une offre pour le montant global de 84 589.27 euros H.T. annuel soit 169 178. 64 euros HT sur deux ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé la première adjointe et après en avoir largement délibéré,

RETIRE la délégation prévue à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités pour l'attribution de ce marché.

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise CLAVÉ

DESIGNE Madame Véronique ETCHART aux fins de signer les documents se rapportant à cette attribution, notamment le marché public et ses éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires votés et du montant maximum du marché.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

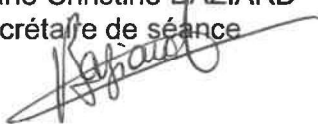
La 1^{ère} adjointe



Véronique ETCHART



Marie Christine BAZIARD
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20241003-19_09_2024_04-DE

